



Nouméa, le 19 février 2018

Pôle Expertise
des établissements
et de la pédagogie

Inspection pédagogique
du second degré

VR/IP/LM
n° 3211/2018/0018

Affaire suivie par
Loïc MATHON
IA-IPR de SVT

Bureau 217

Téléphone
(687) 26 62 86

Fax
(687) 26 62 07

Mél.

loic.mathon@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)
Extension de compétences pour les biotechnologies, les
sciences biologiques-sciences sociales appliquées (SBSSA)
Académie de Nouvelle-Calédonie
Extension de compétences pour les SVT dans les
académies de Polynésie Française, de Wallis et Futuna

à

Mesdames et Messieurs
les professeurs de biotechnologie, de SBSSA et de SVT
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements des lycées publics et privés

Objet : lettre de rentrée année scolaire 2018 en biotechnologie, SBSSA et SVT

Mesdames, messieurs, les professeurs,

Au collège :

Le **socle commun** se décline dans tous les programmes d'enseignement. Tous les enseignements contribuent à l'acquisition du socle commun qui relève d'une très grande exigence et d'une très grande ambition.

Au moyen de la **différenciation pédagogique**, l'ensemble des enseignements doit prioritairement permettre à chaque élève d'acquérir les connaissances et compétences du socle en ayant la possibilité de progresser et d'exploiter le meilleur de son potentiel. Créer les conditions de la réussite de chacun nécessite de varier le plus possible les modalités d'enseignement proposées de manière à garantir au mieux les apprentissages de tous.

Voici un extrait du texte introductif de l'Inspection Générale de Sciences et Technologies du Vivant, de la Santé et de la Terre (STVST) à ce sujet : « L'écriture des programmes sur un cycle de trois ans implique de programmer les compétences à faire acquérir aux élèves dans les différentes années du cycle. Le temps long que permet le découpage par cycle permet de laisser aux élèves un temps d'appropriation des compétences plus important. L'apprentissage est un processus continu qui suppose une reprise régulière des compétences déjà acquises et une complexification progressive de celles-ci. Aussi, en proposant une progression spiralaire, l'enseignant permet aux élèves de visiter et de revisiter un même champ disciplinaire non pas pour simplement le reprendre à l'identique mais pour enrichir les exemples autour d'un même concept ou pour l'approfondir en développant un système explicatif plus performant allant, par exemple, jusqu'au niveau moléculaire en fin de cycle 4. L'apprentissage des élèves est facilité et renforcé par cette approche progressive qui leur permet de s'approprier, à leur rythme, la compétence attendue en fin de cycle. Cette programmation, qui doit être fondée sur les attendus de fin de cycle et les repères de progressivité, est de la responsabilité de l'équipe de professeurs de l'établissement qui enseigne dans ce cycle. »

De nombreuses ressources nationales accessibles sur Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid99686/ressources-svt-c4.html>



J'attire votre attention sur des évolutions de l'évaluation cette année :

- Le livret Scolaire Unique (LSU) avec une version adaptée à la Nouvelle-Calédonie, devrait être disponible au mois d'avril.
- Le Diplôme National du Brevet (DNB) avec l'épreuve écrite de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie. L'épreuve de 3 heures se compose de deux parties : « une première partie, d'une durée de deux heures, porte sur le programme de mathématiques et une seconde partie, d'une durée d'une heure, porte sur les programmes de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie ». À noter que « pour chaque session de l'examen, le choix des deux disciplines concernées est opéré par la commission nationale d'élaboration des sujets ». La partie sciences et technologie comptera pour 45 points sur un total de 100 points pour cette épreuve.

Les modalités d'attribution du DNB sont en ligne :

<http://eduscol.education.fr/cid98239/dnb-2017.html>

Au lycée :

L'engagement dans les réformes doit se poursuivre au lycée. Comme l'année dernière, il y a lieu de développer les liaisons collège - lycée professionnel et collège - lycée, et la continuité Bac-3/ Bac+3 avec l'enseignement supérieur. Il est de la responsabilité de chacun d'aider chaque élève à faire des choix d'orientation éclairés et réfléchis à chaque étape de son parcours scolaire.

En Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées :

L'année 2018 verra la dernière session du CAP petite enfance qui a été rénové en CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance) qui met l'accent sur l'accompagnement de l'enfant et la sécurité. Une section du CAP AEPE ouvre au lycée Michel Rocard de Pouembout à cette rentrée. Une formation au PAF permettra d'accompagner les équipes dans la mise en place de ce CAP.

Les groupes de travail proposés en 2017 vont se poursuivre en 2018 et un groupe de travail sera mis en place dans le secteur sanitaire et social, chaque personne désireuse de s'investir dans ces groupes peut se manifester auprès de l'inspection. L'année 2017 a fixé les cadres de travail et la diffusion des ressources continuera, notamment en vous proposant des travaux des groupes régulièrement via la liste de diffusion académique et le réseau VIAEDUC.

Nous devons continuer à nous engager pour le respect des mesures à la suite de la circulaire « Réussir l'entrée au lycée professionnel », qui dès 2017 a entraîné la suppression des épreuves de contrôle en cours de formation (CCF) en seconde du baccalauréat professionnel en établissement et en entreprise. Nous avons à développer nos efforts dans le sens de cette circulaire en travaillant en particulier sur l'accompagnement des élèves au départ en Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP).

En sciences de la vie et de la Terre :

Les nouvelles orientations de l'évaluation des compétences expérimentales (ECE) vont permettre une meilleure réussite des candidats au baccalauréat, notamment par l'augmentation du temps de conception et la possibilité d'appuyer cette dernière sur du matériel mais aussi par les interactions avec l'examineur. Les différents types d'autonomie travaillés pendant l'année sont valorisés au cours de cette épreuve :

- autonomie dans la conception qui est renforcée et qui constitue le fondement de l'étape 1, tout en engageant le candidat à argumenter ses choix à l'oral et à les remettre en question pour une éventuelle modification de la stratégie (esprit critique ; prise d'initiative) lors de l'étape 2;
- autonomie organisationnelle qui augmente car le candidat, tout en montrant ses compétences techniques, doit gérer son temps mais aussi organiser son travail à partir de protocoles moins détaillés et souvent associés à des fiches techniques levant toute difficulté manipulatoire ;
- autonomie technique qui reste la spécificité importante de cette épreuve : savoir exécuter des gestes techniques et respecter des consignes de sécurité.

Si les élèves sont entraînés depuis plusieurs années à exprimer à l'oral leur stratégie, il faudra désormais aussi les habituer aux échanges avec l'évaluateur pendant lesquels des conseils ou des pistes sont donnés. Ceux-ci doivent leur permettre de faire évoluer leur stratégie et leur protocole, l'objectif étant d'aboutir à la stratégie et aux résultats attendus avec plus ou moins d'aide.



Vous êtes chaleureusement encouragé à vous impliquer avec nos élèves de 1^{ère} S sur les Olympiades de géosciences, qui auront lieu le jeudi 19 avril 2018. Les inscriptions se réaliseront jusqu'au 16 mars 2018 inclus, uniquement à partir d'un tableur transmis aux établissements.

<http://eduscol.education.fr/cid46899/olympiades-nationales-de-geosciences.html>

Discipline Non Linguistique (DNL) :

Chaque discipline peut être enseignée en langue étrangère. Il est fondamental de développer cet enseignement pour contribuer certes à l'acquisition des compétences langagières mais aussi pour faire partager une culture commune et l'envie de s'ouvrir aux pays de la langue étrangère en particulier pour y poursuivre des études supérieures ou y travailler. Cette plus-value de l'enseignement en langue étrangère est un argument fort pour le développer au sein des établissements scolaires, dans le cadre de projets d'ouverture européenne ou internationale plus larges, au collège et au lycée.

<http://eduscol.education.fr/svt/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/ouverture-a-linternational/>

Délégation Académique à la Culture Scientifique et Technique Éducation au Développement Durable (DACST-EDD) :

Pour un accompagnement des actions de culture scientifique et technologique du volet Culture du projet d'établissement, le contact est :

dacst@ac-noumea.nc

Pour un accompagnement de la labellisation E3D et des projets relatifs à l'éducation au développement durable, le contact est :

edd@ac-noumea.nc

Des ressources sont disponibles sur le site académique :

<http://edd.ac-noumea.nc/>

Les ressources disciplinaires :

Le site académique disciplinaire des sciences de la vie et de la Terre, alimenté par les propos de l'inspection, les travaux menés par différentes équipes académiques, les productions des stages de formation et les réalisations de professeurs, est régulièrement actualisé. Il permet également d'accéder à des sites nationaux plus généraux : <http://svt.ac-noumea.nc/>

L'Interlocuteur Académique pour le Numérique (IAN) en SVT, Monsieur Frédéric UYTENHOVE, professeur de SVT au lycée du Grand Nouméa (Frederic.Uytenhove@ac-noumea.nc), est chargé de vous communiquer des informations et de projets nationaux concernant le numérique, et inversement, de diffuser des expériences de notre académie au niveau national.

L'académie de Toulouse héberge des sites SVT de portée nationale validés par l'Inspection Générale :

- un espace enseignant accessible via le RNE de l'établissement comme identifiant et le nom de l'académie comme code ;
- un site dédié au risque et à la sécurité au laboratoire ;
- un site dédié aux outils pour les activités pratiques et les ECE ;
- un site dédié au forum national SVT :

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/enseignant/>

A propos des dissections animales en cours de sciences de la vie et de la Terre et bio-physiopathologie humaine au collège et au lycée : les dissections sont désormais autorisées seulement « sur des invertébrés, à l'exception des céphalopodes et sur des vertébrés ou sur des produits issus de vertébrés faisant l'objet d'une commercialisation destinée à l'alimentation ». La dissection d'animaux morts élevés à seule fin d'expériences scientifiques n'est plus permise. Il est rappelé également que les formations supérieures et que les classes préparatoires ne sont pas concernées par cette réglementation.

Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, circulaire n° 2016-108 du 8-7-2016 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=104634

Pour la correspondance dans le cadre du travail, privilégier l'adresse académique (prenom.nom@ac-noumea.nc) qui seule vous identifie professionnellement. Je vous conseille par conséquent de l'activer.

Vous pouvez consulter vos messages en utilisant le webmail académique mais aussi en les transférant automatiquement vers votre boîte personnelle.

Pour toute demande en lien avec votre adresse académique, veuillez écrire à l'adresse mail suivante : bai@ac-noumea.nc



4 / 4

Plan Académique de Formation (PAF) 2018:

Le plan académique de formation 2018 est consultable sur le site du vice-rectorat depuis le 16 février 2018 : <http://www.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique59>

La campagne d'inscription individuelle sur GAIA est ouverte du 16 février au 11 mars inclus. Les avis hiérarchiques seront émis du 12 au 25 mars 2018 inclus.

Parcours Professionnels Carrières et Rémunération (PPCR) :

Dès cette année vont se mettre en place les rendez-vous de carrière (avec visite en classe par l'IA-IPR et entretien avec le chef d'établissement) dans le cadre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunération (PPCR) et sur la base de courriers nominatifs qui seront adressés aux collègues promouvables par les services de la division du personnel. Ces observations et entretiens auront lieu pour les professeurs du privé sous contrat et du public du cadre Etat entre mars et juillet 2018. Parallèlement à ces rendez-vous de carrière, des visites-conseil et d'accompagnement pédagogique continueront d'être menées pour l'ensemble des professeurs, et le système d'évaluation des cadres territoriaux reste inchangé.

L'encadrement :

Pour l'année scolaire 2018, je serai aidé par deux enseignantes, Chargées de Mission Académique d'Inspection (CMAI) à mes côtés, nommées par Monsieur le Vice-Recteur :

- Madame Nathalie MANZONI, CMAI en SBSSA, professeure au lycée du Mont Dore (Nathalie.Manzoni@ac-noumea.nc);
- Madame Anne-Marie VEYRET, CMAI en SVT, professeure au lycée Lapérouse (Anne-Marie.Veyret@ac-noumea.nc).

Je remercie vivement tous les professeurs de biotechnologie, de SBSSA et de SVT pour leur implication auprès des élèves, tant dans leur service d'enseignement, que dans divers projets disciplinaires et interdisciplinaires, ainsi que pour leur investissement sur les diverses épreuves d'évaluation continue et/ou ponctuelle, les corrections des examens.

Je souhaite à l'ensemble des professeurs et aux personnels techniques de laboratoire une très belle rentrée et une excellente année scolaire.

Cordialement,

L'inspecteur d'académie
Inspecteur pédagogique régional
Sciences de la vie et de la Terre

Loïc MATHON